

2011

UN PERSONNEL QUI SE DISTINGUE!

*Profil d'enseignement et de
leadership pour le personnel
des écoles de langue française
de l'Ontario*

G U I D E D ' U T I L I S A T I O N



appuyer chaque élève

 Ontario



UN PERSONNEL QUI SE DISTINGUE!

*Profil d'enseignement et de
leadership pour le personnel
des écoles de langue française
de l'Ontario*

GUIDE D'UTILISATION



Table des matières



Introduction	3
Champ de compétences 1	
<i>Mandat de l'école de langue française et valeurs du conseil catholique ou public</i>	6
Champ de compétences 2	
<i>Pédagogie en milieu minoritaire francophone</i>	12
Champ de compétences 3	
<i>Langue française</i>	18
Champ de compétences 4	
<i>Culture et communauté francophones</i>	24
Champ de compétences 5	
<i>Diversité des langues et cultures</i>	30
Champ de compétences 6	
<i>Leadership</i>	35
Champ de compétences 7	
<i>Promotion</i>	42
Champ de compétences 8	
<i>Partenariats</i>	46
Champ de compétences 9	
<i>Gestion</i>	52
Conclusion	57

Profil d'enseignement et de leadership pour le personnel des écoles de langue française de l'Ontario

Le profil d'enseignement et de leadership élaboré à l'intention du personnel des écoles de langue française de l'Ontario compte les neuf champs de compétences que voici.

- 1. Mandat de l'école de langue française et valeurs du conseil catholique ou public**
Connaître, comprendre et partager le mandat particulier de l'école à protéger, valoriser et transmettre la langue française et la culture francophone.
- 2. Pédagogie en milieu minoritaire francophone**
Connaître, suivre et favoriser les principes et les approches d'une pédagogie propre au milieu minoritaire francophone.
- 3. Langue française**
Maîtriser, valoriser et promouvoir la langue française.
- 4. Culture et communauté francophones**
Connaître, valoriser, soutenir et apprécier la culture et la communauté francophones.
- 5. Diversité des langues et cultures**
Connaître, utiliser et apprécier les deux langues officielles. Reconnaître, mettre en valeur et apprécier la diversité des langues et cultures dans une optique d'ouverture interculturelle.
- 6. Leadership**
Connaître, exercer, encourager et modeler un leadership à l'égard du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil catholique ou public.
- 7. Promotion**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser une stratégie de promotion de l'école de langue française avec les particularités de son mandat et des valeurs du conseil catholique ou public.
- 8. Partenariats**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser les moyens d'établir et d'entretenir des partenariats stratégiques avec les parents et la communauté en vue d'élargir les espaces et les occasions d'actualisation du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil catholique ou public.
- 9. Gestion**
Connaître, mettre en œuvre et favoriser une gestion efficace et propre au mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil public ou catholique dans le milieu scolaire et communautaire desservi.

Introduction



Le présent document porte sur l'utilisation du profil d'enseignement et de leadership pour le personnel des écoles de langue française de l'Ontario (ci-après profil d'enseignement et de leadership) qui découle directement de la Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario (PAL) et définit les champs de compétences spécifiques au milieu éducatif minoritaire. Le profil d'enseignement et de leadership touche plus particulièrement le résultat de la PAL qui s'adresse au personnel scolaire¹ : une capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.

De plus, le présent guide s'inscrit directement dans le contexte de la mise en œuvre de deux documents publiés par le ministère de l'Éducation en 2009 : *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives* et *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*. Le profil d'enseignement et de leadership fait partie d'une stratégie liée à l'une des directives sur l'accompagnement des élèves contenues dans le premier de ces documents.

Élaboré à la demande des conseils scolaires de langue française, le profil d'enseignement et de leadership vise à fournir un cadre de référence ciblé, flexible et accessible pouvant servir à la planification et à la prestation de la formation du personnel scolaire. Il est très important de signaler que le présent guide d'utilisation du profil d'enseignement et de leadership n'est pas proposé comme outil d'évaluation de la compétence professionnelle mais comme ressource servant au recrutement et au développement professionnel du personnel scolaire.

1. Sauf indication contraire, le terme « personnel scolaire » dans ce document fait référence à la direction d'école, à la direction adjointe et au personnel enseignant. Cependant, dans un esprit de leadership participatif, certaines compétences peuvent être mises en œuvre par tous les membres du personnel et les élèves d'une école (*Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, 2004, p. 56).

À qui s'adresse le présent guide?

Les instances et les personnes qui pourront utiliser le présent guide sont nombreuses. Elles se répartissent entre le personnel enseignant, la direction et la direction adjointe de l'école, les agentes et agents de supervision et les conseillères et conseillers pédagogiques dans les conseils scolaires, les responsables de l'animation culturelle et du développement communautaire, les facultés d'éducation, les établissements de formation et les associations professionnelles dont les membres œuvrent en milieu scolaire. Tous ont en commun le rôle qu'ils jouent dans le perfectionnement professionnel du personnel scolaire en milieu minoritaire et le présent guide peut servir de cadre à cette fin.

Comment se servir du guide?

Afin de faciliter la préparation d'interventions ciblées, le Ministère a cru bon d'inclure dans ce guide, pour chacun des neuf champs de compétences, un certain nombre de pistes d'intervention et de ressources. Ces éléments sont fournis à titre d'exemples et ne visent qu'à rendre plus concrète l'utilisation du présent guide. Les interactions entre les intervenants de tous les niveaux du système scolaire de langue française de la province fourniront autant d'occasions d'ajouter à ces pistes et ces ressources.

Synthèse des champs de compétences particulières au milieu minoritaire	
<i>Orientations à établir dans les écoles de langue française</i>	<i>Moyens à mettre en œuvre afin d'établir les orientations</i>
1. Mandat de l'école de langue française et valeurs du conseil catholique ou public	6. Leadership
2. Pédagogie en milieu minoritaire francophone	7. Promotion
3. Langue française	8. Partenariats
4. Culture et communauté francophones	9. Gestion
5. Diversité des langues et cultures	

Comprendre les champs de compétences

Le profil d'enseignement et de leadership est organisé en neuf champs de compétences qui sont décrits à la page 2 de ce guide. Il est également utile pour la lectrice ou le lecteur de comprendre que ces champs se répartissent en deux groupes tel que l'illustre le tableau ci-dessus.

Les champs de compétences du premier regroupement font référence à des connaissances, des savoir-faire et des attitudes sur lesquels reposent toutes les interactions directes entre le personnel et la clientèle scolaire. Les « orientations » dont il est ici question se réfèrent à la vocation de l'école de langue française et à l'action de ses intervenants. En milieu minoritaire francophone, cette vocation est clairement définie dans le mandat linguistique et culturel de l'école de langue française tel que décrit dans la PAL.

Les champs de compétences du second regroupement font quant à eux référence aux « moyens » permettant d'encadrer et de coordonner l'action concrète des intervenants conformément aux orientations. Il s'agit de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'augmenter la capacité du personnel scolaire à réaliser son mandat.

Il faut insister sur le fait que les neuf champs de compétences s'appliquent à l'ensemble du personnel scolaire. D'ailleurs, dans le cadre des entrevues personnalisées réalisées lors de l'élaboration du présent profil d'enseignement et de leadership, plusieurs personnes ont signalé la similitude des compétences nécessaires à œuvrer en milieu minoritaire qu'il s'agisse du personnel enseignant ou du personnel de direction des écoles.



Mandat de l'école de langue française et valeurs du conseil catholique ou public

Connaître, comprendre et partager le mandat particulier de l'école à protéger, valoriser et transmettre la langue française et la culture francophone.

La Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit non seulement le mandat de l'école de langue française en Ontario mais constitue la toile de fond du profil d'enseignement et de leadership du personnel scolaire. Dans les faits, le rôle du personnel scolaire varie, que l'on fasse partie de la direction d'une école ou du personnel enseignant, mais tous participent, de par leurs comportements et attitudes, à l'actualisation quotidienne du mandat linguistique et culturel de l'école de langue française en Ontario et des valeurs du conseil catholique ou public. Les membres du personnel scolaire participent activement à la collaboration entre le conseil, ses écoles et les membres de la communauté dans son ensemble afin de favoriser la connaissance et l'appréciation de la diversité dans un esprit d'harmonie et de compassion.

Dans ce contexte, le rôle du personnel scolaire prend une dimension toute particulière. Que ce soit à titre de direction, direction adjointe ou membre du personnel enseignant, le personnel scolaire a la responsabilité de connaître, de comprendre et de partager le mandat particulier de l'école de langue française en Ontario, de même que la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire; de connaître et de comprendre les lois, les énoncés de politique et les lignes directrices particulières à l'école de langue française (le cadre formel) et de contribuer à leur mise en œuvre; et enfin de connaître et de comprendre les défis particuliers de l'école de langue française en Ontario tels le recrutement, l'accueil, l'accompagnement et la rétention des élèves et du personnel scolaire.

Le cadre formel de l'éducation de langue française en Ontario est bien sûr établi par la *Loi sur l'éducation de l'Ontario* mais aussi par les principes et les dispositions énoncés dans la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* (2004) et son articulation au quotidien en salle de classe, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) définissant la notion d'ayant droit, la Note Politique/Programmes n° 148 sur l'admission et le document intitulé *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives* (2009), *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention* (2009) et la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* (2009).

Les membres du personnel scolaire qui œuvrent au sein d'une école de langue française en Ontario adoptent un certain nombre d'attitudes et de valeurs découlant de la mission et de la vision du conseil scolaire, auxquelles s'ajoute le mandat catholique² dans le cas du conseil scolaire catholique. Il est attendu de ces personnes qu'elles connaissent et comprennent la mission, la vision et, le cas échéant, le mandat catholique du conseil et qu'elles mettent en évidence ces éléments à travers l'ensemble de leurs interventions auprès des élèves et des parents, de leurs collègues et de la communauté au sens large.

Le rôle de la direction d'école est ici d'autant plus important qu'elle oriente et instaure la vision et les valeurs du conseil scolaire dans ses pratiques et son travail quotidiens. Avec la spécificité du conseil, de l'école et du milieu, le mandat permettra aux membres du personnel scolaire de bien orienter leur travail en fonction des deux grands volets du mandat : éduquer les élèves, valoriser et transmettre la langue française et la culture francophone.

La formation du personnel scolaire doit souligner l'importance d'une attitude positive envers le mandat de l'école de langue française, ainsi que la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire. L'éducation de langue française fournit aux élèves un milieu favorisant un bilinguisme durable et qui se veut inclusif. C'est là l'un des messages clés devant être transmis au nouveau personnel lors des activités d'accueil. Pour le personnel scolaire des écoles de langue française de l'Ontario, l'apprentissage et la construction identitaire des élèves sont au centre de la planification et de la gestion des ressources.

2. Tel que défini pour les huit conseils scolaires catholiques de l'Ontario par la Conférence des évêques catholiques de l'Ontario dans *Mission 2005 – L'école catholique de langue française en Ontario*.

Depuis l'arrêt Mahé³, œuvrer en Ontario dans une école de langue française ne se limite pas seulement à dispenser un enseignement de qualité aux élèves. La PAL décrit les quatre dimensions du mandat de l'école de langue française. Ce mandat comprend bien sûr l'apprentissage des élèves, mais il comprend aussi la construction identitaire des élèves via la valorisation et la transmission de la langue française et de la culture francophone, le développement du leadership au sein du personnel scolaire et la promotion de l'engagement individuel et collectif. Ce mandat caractérise et enrichit l'école de langue française en Ontario et fait de celle-ci un important balancier compensateur⁴ de l'effet du milieu linguistique et culturel anglophone.

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. S'approprier le mandat de l'école de langue française et en connaître le cadre formel.
- b. Adhérer à la mission, à la vision et aux valeurs du conseil scolaire.
- c. Décrire la nature du mandat de l'école de langue française lors de rencontres avec les parents.
- d. Informer les élèves du mandat de l'école de langue française.
- e. Participer activement aux activités de formation du conseil.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. Lors de la réunion d'accueil du personnel au début de l'année scolaire, revoir le cadre formel de l'éducation de langue française et décrire les responsabilités qui incombent au personnel enseignant dans l'actualisation du mandat et le rôle attendu dans diverses situations (p. ex., rencontres avec les parents, sorties éducatives, journées pédagogiques).

3. Le 15 mars 1990, la Cour suprême du Canada rendait un jugement historique sur le droit des communautés de langue officielle à leur propre système scolaire. Ce jugement confirmait notamment que les minorités linguistiques ont droit à leurs propres écoles et à la gestion de ces écoles en ce qui concerne les aspects essentiels de l'éducation. C'est sur la base de ce jugement que les douze conseils de langue française furent créés en 1998. Par le fait même, la Cour suprême confiait aux écoles la responsabilité de veiller au maintien et à l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone et de remédier à l'assimilation progressive des communautés francophones.

4. Rodrigue Landry, cité dans la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, 2004, p. 24.

- b. Partager avec le personnel enseignant le profil sociodémographique de l'école afin de faire comprendre les caractéristiques de la clientèle scolaire desservie.
 - c. À l'inscription et lors de la rencontre d'accueil, décrire aux parents le mandat de l'école de langue française et les stratégies qui seront mises en place à l'école pour l'actualiser, ainsi que la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire.
 - d. S'assurer que le personnel enseignant intègre dans la salle de classe le mandat de l'école de langue française, ainsi que la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire.
- 3. Pour les agentes et agents de supervision**
- a. Revoir ponctuellement avec les directions d'école le cadre formel du mandat de l'école de langue française afin d'en approfondir la compréhension.
 - b. Partager avec les directions d'école les profils sociodémographiques des communautés desservies par les écoles de langue française de l'Ontario afin d'établir des stratégies d'accueil, d'accompagnement et de communication adaptées.
 - c. S'assurer que le cadre formel du mandat de l'école de langue française fait partie du plan de formation que la direction prépare pour le personnel enseignant.
- 4. Pour les conseils scolaires**
- a. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) qui régissent les pratiques et les mesures pour promouvoir le mandat particulier de l'école de langue française et les valeurs du conseil catholique ou public et pour protéger, valoriser et transmettre la langue française et la culture francophone.
 - b. Décrire au cours des activités d'accueil du nouveau personnel enseignant et des nouvelles directions d'école et directions adjointes les éléments suivants :
 - i. la mission, la vision et les valeurs du conseil scolaire;
 - ii. la politique du conseil en matière d'admission et de protocole d'accueil;
 - iii. les particularités de la clientèle scolaire qui fréquente les écoles de langue française.
 - c. Assurer le lien entre l'approche culturelle de l'enseignement, y compris l'animation culturelle (et, dans le cas des conseils scolaires catholiques, l'animation pastorale), et le mandat de l'école de langue française et les valeurs du conseil.

5. **Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
 - a. S'assurer de couvrir au cours de la formation initiale ou continue les contenus d'apprentissage liés au cadre formel du mandat de l'école de langue française en Ontario (p. ex., historique, documents de fondement, rôles du personnel scolaire).
 - b. Incorporer le cadre formel du mandat de l'école de langue française dans les ateliers et les séances de formation (p. ex., ateliers d'été).

6. **Pour les associations professionnelles**
 - a. S'assurer que les représentantes et représentants des associations professionnelles comprennent clairement le mandat de l'école de langue française et le communiquent régulièrement à leurs membres.
 - b. S'assurer que le mandat de l'école de langue française fait partie de la formation offerte à leurs membres.
 - c. Établir clairement le lien entre le mandat de l'école de langue française et les programmes liés à l'approche culturelle de l'enseignement (p. ex., animation culturelle, pédagogie culturelle).

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2006.

Cadre d'orientation en construction identitaire.

www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Cadre-orientation.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2004. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française.*

www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/linguistique/linguistique.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives.*

www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/admissions.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. Note Politique/Programmes n° 148 : Politique régissant l'admission à l'école de langue française en Ontario.

www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/ppm148f.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*.

<http://cal2.edu.gov.on.ca/april2009/NSEElpapier.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*.

www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf

Ministère de la Justice du Canada. 1982. *Charte canadienne des droits et libertés*.

Voir l'article 23 en particulier.

www.lois.justice.gc.ca/fr/charte/1.html

Site Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)

www.acef.ca/congres-acef/actes-congres.php

Webémission

La Politique d'aménagement linguistique : le mandat des écoles de langue française. 2006.

www.curriculum.org/secretariat/january18f.shtml



Pédagogie en milieu minoritaire francophone

Connaître, suivre et favoriser les principes et les approches d'une pédagogie propre au milieu minoritaire francophone.

Ce champ de compétences s'articule autour du mandat éducatif de l'école de langue française en Ontario et englobe les programmes curriculaires, des pratiques et des ressources pédagogiques adaptées au contexte de la francophonie ontarienne. Dans ce contexte, le personnel scolaire tiendra compte du fait que la langue française et la culture francophone évoluent en Ontario dans un milieu linguistique et culturel fortement influencé par la langue anglaise et la culture anglophone ou par d'autres langues et cultures d'origine des francophones de l'Ontario.

De grands courants pédagogiques ont fait évoluer la conception de l'éducation en langue française en Ontario de même que la conception de l'élève qui évolue en milieu minoritaire. Les théories de la pédagogie de la participation et de l'autonomie et de la pédagogie de la conscientisation et de l'engagement placent l'élève au cœur de son apprentissage. L'enseignement vise à la ou le conscientiser à ses besoins fondamentaux d'autonomie, de compétence et d'appartenance. À la lumière de ces recherches, une pédagogie culturelle adaptée au milieu minoritaire se précise. S'appuyant sur des fondements théoriques, le projet Leadership et pédagogie culturels propose des stratégies permettant au personnel scolaire d'accompagner et de favoriser la construction identitaire de l'élève, en créant un environnement pédagogique propice à l'actualisation linguistique et culturelle, à la compétence langagière et à la responsabilisation. Enfin, la différenciation pédagogique constituant une philosophie axée sur l'adaptation de l'environnement scolaire aux

caractéristiques hétérogènes des élèves permet d'ajuster les stratégies d'enseignement en fonction de la culture individuelle de chaque élève.

Inspirée en partie de ces enseignements tirés de la recherche, l'approche culturelle de l'enseignement s'appuie sur dix principes. Ces principes se réfèrent à des concepts associés à l'appropriation et à la transmission de la culture francophone dans les écoles de langue française de l'Ontario. Il revient au personnel scolaire de connaître les principes de l'approche culturelle de l'enseignement afin d'accompagner l'élève dans sa construction identitaire, son affirmation culturelle et sa réussite scolaire. À cette fin, le personnel scolaire devra prendre conscience de son propre cheminement identitaire à l'égard de la langue française et de la culture francophone ontarienne et de l'importance de son rôle à titre de modèle culturel, de passeur culturel et de médiateur culturel auprès des élèves⁵.

Le milieu social étant largement diversifié sur le plan linguistique et culturel, le personnel scolaire comprendra que l'identité des élèves n'est pas homogène. En fait, la majorité des élèves qui fréquentent les écoles de langue française de l'Ontario se disent « francophone bilingue »⁶. Les membres du personnel scolaire doivent assurément prendre conscience de cette réalité linguistique dans leur choix de stratégies pédagogiques.

Dans cet environnement marqué par la diversité linguistique et culturelle, il est essentiel de connaître et de comprendre les pratiques pédagogiques adaptées au milieu francophone en Ontario. Le personnel scolaire devra tenir compte de la différenciation pédagogique dans la mise en œuvre de l'approche culturelle de l'enseignement afin de répondre aux besoins des élèves, notamment en matière de compétences langagières et d'identité culturelle.

Afin de suivre le développement des principes de l'approche culturelle de l'enseignement, les membres du personnel scolaire miseront sur la formation continue. Ainsi, ils seront en mesure de prévoir, d'organiser et d'offrir des situations structurées favorisant l'apprentissage de la langue française et la construction de l'identité francophone chez l'élève.

5. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009, p. 42.

6. La seconde identité en importance chez les élèves qui fréquentent les écoles de langue française de l'Ontario est « anglophone bilingue » alors que « francophone » vient au troisième rang (Phyllis Dalley, Serge Demers et Denise Wilson, *Projets de recherches-actions en construction identitaire et en communication orale – Rapport final*, document sous presse).

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Explorer, lors de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), les principes de l'approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone afin d'établir un plan de mise en œuvre pour les différents cours ou années d'études.
- b. Explorer et évaluer, lors de CAP, les ressources pédagogiques mises à la disposition du personnel scolaire.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. Faciliter la formation du personnel enseignant sur l'approche culturelle de l'enseignement offerte par le Ministère et d'autres organismes.
- b. Faciliter la formation du personnel enseignant en pédagogie culturelle via la formation offerte par l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO).
- c. Offrir des séances d'information aux parents qui ne parlent pas français afin de les aider à définir leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant. Couvrir les trois messages clés suivants :
 - i. que l'école de langue française se veut une institution qui valorise le bilinguisme durable sur le plan des apprentissages et qu'elle actualise son mandat en créant un espace francophone pour les élèves;
 - ii. que les attitudes et les comportements du parent non francophone ont une importante influence sur le sentiment d'appartenance de son enfant à la communauté francophone;
 - iii. qu'ils peuvent utiliser ou s'inspirer de la trousse *Reaching Out To You* (présentation PowerPoint, documentaire vidéo et autres informations) qui a été préparée dans le cadre du projet Pédagogie culturelle et qui invite le parent anglophone à vouloir jouer un rôle actif dans l'accompagnement de son enfant à l'école⁷.
- d. Établir des attentes élevées en matière d'apprentissage et évaluer l'efficacité de l'enseignement en milieu minoritaire.

3. Pour les agentes et agents de supervision

- a. Faciliter la formation des directions d'école sur l'approche culturelle de l'enseignement et les outils qui l'appuient (p. ex., vidéos sur les principes de l'approche culturelle de l'enseignement, ressources du projet Leadership et pédagogie culturels).

7. La trousse complète est disponible au www.lpculturels.ca/outils/exogamie, site accessible seulement avec au moins Internet Explorer^{8MD} ou FireFox^{MD}.

- b. Élaborer, en collaboration avec l'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO) ou d'autres partenaires pertinents, un modèle de formation en leadership pédagogique et culturel qui s'adresse aux directions et directions adjointes d'école ainsi qu'aux responsables de l'animation culturelle.
- 4. Pour les conseils scolaires**
- a. Promouvoir auprès des conseillères et conseillers pédagogiques du conseil scolaire les principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
 - b. Mettre à la disposition du personnel scolaire les plus récentes ressources pour appuyer l'approche culturelle de l'enseignement.
 - c. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) pour encadrer la mise en œuvre des principes de l'approche culturelle de l'enseignement dans les pratiques pédagogiques.
- 5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
- a. Développer et offrir, dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement ou de la formation continue, des cours portant sur l'approche culturelle de l'enseignement.
 - b. Intégrer, dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement ou de la formation continue, les principes de l'approche culturelle de l'enseignement dans les pratiques pédagogiques utilisées par le corps professoral.
 - c. Intégrer, dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement ou de la formation continue, une composante sur les CAP incluant les principes de l'approche culturelle de l'enseignement, les conditions gagnantes et des pratiques réussies.
- 6. Pour les associations professionnelles**
- a. Adhérer aux principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
 - b. Encourager et faciliter la formation sur les principes de l'approche culturelle de l'enseignement auprès de leurs membres.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2009. Outils d'intervention en construction identitaire. www.acef.ca/outils-pedagogiques/cadre-construction-identitaire.php

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2010. *Trousse du passeur culturel*. www.acef.ca/outils-pedagogiques/trousse-passeur-culturel.php

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) et Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO). 2009. *Ensemble, on réussit! Outils pour la mise en œuvre d'une communauté d'apprentissage professionnelle*. www.aefo.on.ca/Docs/Outils_mise_en_oeuvre_CAP_juin09.pdf

Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE). 2009. *Accueillir, c'est s'ouvrir*. www.ctf-fce.ca/Documents/publications/CTF_PublicationBrochure.pdf

Landry, Rodrigue. 2002. « Pour une pleine réalisation du potentiel humain : la pédagogie actualisante ». *Éducation et francophonie*, vol. XXX, n° 2, p. 18 et 19. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs61543>. Voir citation dans *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009, p. 38.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*. www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf

Pédagogie culturelle. 2009. *Reaching Out To You*. Trousse. Présentation PowerPoint, documentaire vidéo et autres informations. Site accessible seulement avec au moins Internet Explorer^{MD} ou FireFox^{MD} : www.lpculturels.ca/outils/exogamie

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)
www.acelf.ca/congres-acelf/actes-congres.php

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Communautés d'apprentissage professionnelles. (Consulté le 2 mars 2011)
www.aefo.on.ca//boite/ressources/communautes.aspx

Leadership et pédagogie culturels. (Consulté le 2 mars 2011). Site accessible seulement avec au moins Internet Explorer^{8MD} ou FireFox^{MD} :
www.lpculturels.ca

Webémissions

Cyber-profs. Vidéos portant sur le contexte particulier de l'enseignement du français en milieu francophone minoritaire. (Consulté le 2 mars 2011)
www.cyber-profs.org/clipsthematiques.php#theme12

La pédagogie culturelle dans les écoles de langue française de l'Ontario. 2006.
www.curriculum.org/secretariat/december18f.shtml

Le Cadre pour l'efficacité des écoles : un processus collectif d'amélioration continue de l'efficacité des écoles élémentaires de l'Ontario. 2007.
www.curriculum.org/secretariat/october31f.shtml

Les blocs de littératie au cycle primaire. 2009.
www.curriculum.org/secretariat/january30f.shtml

Pour l'avenir de la francophonie ontarienne. Principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/video.html



Langue française

Maîtriser, valoriser et promouvoir la langue française.

C'est là l'un des plus grands défis de l'école de langue française en Ontario : comment protéger, valoriser et transmettre la langue dans un milieu linguistique et culturel fortement marqué par la langue anglaise et où les transferts linguistiques sont fréquents et durables.

Les membres du personnel scolaire des écoles de langue française de l'Ontario comprennent que la langue n'est pas seulement un moyen de communication mais qu'elle est une compétence faisant partie intégrante de l'identité et de la culture de l'élève. C'est pour cela qu'ils accueillent et misent sur le registre linguistique de l'élève, qu'il soit familier ou autre, afin que celui-ci puisse apprivoiser le langage formel de l'école tout en renforçant son estime de soi.

À travers les trois sphères de la communication identifiées dans le cadre du projet Leadership et pédagogie culturels, dire, se dire et oser dire, l'élève se raconte, partage ses valeurs, débat des idées, résout des problèmes, crée, etc. C'est ainsi que la construction de sens s'effectue dans les domaines du savoir et de l'identité. Le rôle de modèle du personnel scolaire est de créer un environnement social (accueil, confiance) et linguistique (respect des registres et accents) propice à ce processus de construction.

Le rôle de modèle du personnel scolaire ne se limite cependant pas à la salle de classe. Promouvoir la langue française, c'est l'utiliser tout au long de la journée scolaire, c'est se prévaloir le plus possible des services de langue française offerts

dans la communauté et c'est avoir conscience des enjeux de la fragilité de la langue et de son rôle de porteur culturel tant sur le plan communautaire que provincial, pancanadien et international.

Les membres du personnel scolaire comprennent également l'importance de connaître et d'appliquer les conventions de la langue française à l'écrit comme à l'oral afin de remplir leur rôle de modèles linguistiques. C'est pour cela qu'ils s'engagent eux-mêmes dans une démarche d'amélioration continue et de valorisation de la langue française.

Tout comme pour le personnel scolaire, les élèves qui fréquentent les écoles de langue française de l'Ontario connaissent et utilisent, à l'oral, plus d'une variété de la langue selon le contexte et les attentes du milieu. Bien qu'il existe plusieurs registres possibles⁸, pour eux, la langue est généralement de niveau standard en raison du fait qu'ils ne la parlent souvent qu'à l'école⁹.

Il est important que le personnel scolaire reconnaisse et accueille la diversité de la langue française tant sur le plan des accents que sur celui des registres afin de construire sur les acquis des élèves à partir d'une démarche appuyée sur la différenciation positive. En minimisant l'insécurité linguistique chez les élèves¹⁰ et en leur permettant de miser d'abord sur le langage qu'ils connaissent, ceux-ci s'approprient plus facilement le langage formel. Le personnel scolaire doit reconnaître le besoin que les élèves ont d'avoir accès à un répertoire francophone diversifié¹¹.

En tant que modèle linguistique, le personnel scolaire a un rôle qui comporte trois volets : la maîtrise, la valorisation et la promotion de la langue française¹². Dans le contexte des écoles de langue française de l'Ontario, cela signifie pour le personnel scolaire de connaître et d'appliquer les conventions linguistiques autant à l'écrit qu'à l'oral, dans l'une ou l'autre des variétés de la langue. Cela signifie également que le personnel scolaire devrait se faire le porteur du rapport affectif qui existe entre une langue et ses locutrices et locuteurs. Enfin, cela signifie que le personnel

8. Par exemple, les registres familial, vernaculaire ou régional, standard, académique.

9. Phyllis Dalley, Serge Demers et Denise Wilson, *Projets de recherches-actions en construction identitaire et en communication orale – Rapport final*, document sous presse.

10. De toutes les années d'études, ce sont les élèves de la 7^e et de la 8^e année qui jugent le plus négativement leurs propres compétences langagières (Phyllis Dalley, Serge Demers et Denise Wilson, document sous presse).

11. Phyllis Dalley, Serge Demers et Denise Wilson, document sous presse.

12. Le rôle et l'importance de la langue française ont par ailleurs mené à certaines des recommandations émises par l'AEFO dans *Nos écoles, notre avenir*, son document d'orientation adopté au congrès d'orientation d'avril 2006.

scolaire devrait promouvoir l'utilisation de la langue française à l'extérieur de l'école tout autant qu'en milieu scolaire en favorisant l'idée que la langue n'est pas qu'un outil d'apprentissage mais un référent culturel collectif¹³.

L'importance de la langue, en particulier la communication orale, ne se limite pas à la dimension linguistique. La langue joue un rôle majeur dans l'affirmation culturelle de l'individu et sa construction identitaire. Il est donc essentiel que l'école crée un espace francophone accueillant où l'élève peut s'épanouir en français tout en développant son estime de soi.

Traditionnellement, la pédagogie de l'oral ciblait uniquement les situations de communication formelle, telles que des présentations devant la classe ou les concours d'art oratoire. Ces situations font appel à une langue qui s'apparente à la langue écrite. Aujourd'hui, il s'avère important, surtout en milieu minoritaire, de cibler également les situations de communication informelle (travail coopératif, discussions entre amis, dialogues en classe, présentations spontanées). On parle alors de la pédagogie de l'interaction. Cette nouvelle pédagogie se fonde sur une relation positive entre le personnel scolaire et les élèves et une valorisation explicite des acquis linguistiques de ces derniers. Cette mise en valeur contribue au développement d'une représentation positive de sa langue par les enfants et les jeunes, élément nécessaire à la motivation à appartenir à la francophonie et à apprendre le français standard.

Dans de telles situations, la communication est co-construite par l'ensemble des locutrices et locuteurs. Ces actes de langage se différencient de l'écrit tant du point de vue du lexique (p. ex., présence de néologismes, d'expressions propres au groupe) et de la grammaire de la phrase (p. ex., omniprésence des phrases incomplètes, des hésitations, des autocorrections) que de la grammaire du texte (p. ex., présence de retours, de changements abrupts d'avis, de sujet).

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Prendre conscience de son rôle de modèle francophone accessible et de l'importance de l'amélioration continue de ses propres compétences en littératie.

13. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009, p. 18-20.

- b. Explorer lors de CAP différentes stratégies en littérature¹⁴ et mettre en œuvre un plan concerté dans tous les cours, à toutes les années d'études.
- 2. Pour les directions d'école et directions adjointes**
- a. Placer la littérature au centre du projet éducatif de l'école et s'assurer que tout le personnel scolaire y adhère.
- b. Appuyer la formation continue du personnel enseignant en matière de compétences linguistiques.
- c. S'assurer que l'animation culturelle et les partenariats culturels appuient les efforts de l'école en matière de littérature. Valoriser l'utilisation du français en tout temps auprès du personnel scolaire et des élèves (p. ex., activités culturelles parascolaires, artistiques, sportives, à l'heure du midi et après les heures de classe).
- d. Inciter le personnel enseignant à utiliser en priorité des ressources pédagogiques en français.
- 3. Pour les agentes et agents de supervision**
- a. S'engager dans une formation continue (p. ex., ateliers, colloques, conférences et ressources du ministère de l'Éducation de l'Ontario, de l'Association canadienne d'éducation de langue française [ACELF] et de l'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne [AGÉFO]) pour maintenir à jour les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions, plus particulièrement en ce qui regarde son rôle de leader pour la promotion de la langue française et de la culture francophone dans les écoles de langue française.
- b. Harmoniser sa formation à celle des directions d'école pour assurer une vision et une action conjointe au niveau de la valorisation et de la promotion de la langue française.
- c. Élaborer un plan avec les directions d'école visant à établir des stratégies pour promouvoir la fierté des élèves et leur sens d'appartenance à la francophonie.

14. Cela peut inclure les approches suivantes : accueillir positivement les registres et les accents des élèves, écouter et commenter d'abord le message rendu par les élèves plutôt que sa forme, prendre plutôt en note les besoins d'apprentissage de l'élève et planifier un enseignement en conséquence; alterner régulièrement entre l'enseignement explicite et les occasions de prise de parole par les élèves; faire une distinction entre erreur et variation linguistique et en parler avec les élèves; faire l'enseignement explicite du vocabulaire et des structures de textes propres à son domaine curriculaire; en classe d'English, comparer la structure de la langue anglaise avec celle de la langue française pour y relever les différences et les similarités (Phyllis Dalley, Serge Demers et Denise Wilson, *Projets de recherches-actions en construction identitaire et en communication orale – Rapport final*, document sous presse).

- d. Mettre en œuvre le plan d'action mis en place par le conseil visant à améliorer les compétences des élèves en littératie.
- 4. Pour les conseils scolaires**
 - a. Analyser les résultats aux divers tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) dans le but de pallier aux lacunes et d'engager les élèves dans leur réussite scolaire.
 - b. Développer un plan d'action d'amélioration des résultats en littératie et y affecter les ressources requises (p. ex., budget, ressources humaines).
 - c. Appuyer les efforts d'amélioration continue du personnel enseignant en matière de littératie.
 - d. Faciliter l'accès du personnel scolaire aux plus récentes ressources en littératie chez les élèves en milieu minoritaire.
 - e. Appuyer la mise en œuvre d'un programme complet en matière de littératie comprenant des stratégies efficaces en communication orale, en lecture et en écriture dans une optique d'amélioration du rendement des élèves et de réduction des écarts.
 - 5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
 - a. S'assurer de faire connaître aux futurs membres de la profession enseignante la dimension linguistique du mandat de l'école de langue française.
 - b. Sensibiliser les futurs membres de la profession enseignante à leur rôle de modèle linguistique et à l'importance de l'amélioration continue en matière de littératie.
 - c. Offrir de la formation continue au personnel scolaire sur les compétences linguistiques.
 - 6. Pour les associations professionnelles**
 - a. S'assurer de faire connaître à leurs membres la dimension linguistique du mandat de l'école de langue française.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2008. *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*.

www.acef.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf

Boudreau, Ronald, Christine Dallaire et Kenneth Deveau. 2009. *L'appropriation culturelle des jeunes à l'école secondaire francophone en milieu minoritaire – Synthèse de l'enquête*. Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
www.ctf-fce.ca/Documents/ADOS_Publication_3_Complet_WEB.pdf

Cummins, Jim. 2007. *Favoriser la littératie en milieu multilingue*. Monographie n° 5, Secrétariat de la littératie et de la numératie.
www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/inspire/research/Cummins_fr.pdf

Klein, Perry. 2008. *La littératie dans toutes les disciplines*. Monographie n° 13, Secrétariat de la littératie et de la numératie.
www.edu.gov.on.ca/fre/literacynumeracy/inspire/research/contentLiteracy.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)
www.acelf.ca/congres-acelf/actes-congres.php

Culturefrancophone. (Consulté le 2 mars 2011)
www.culturefrancophone.ca/

Franco.ca – Votre accès à la francophonie canadienne. (Consulté le 2 mars 2011)
www.franco.ca/

Webémissions

L'enseignement axé sur la communication orale au cycle préparatoire. 2008.
www.curriculum.org/secretariat/september30f.shtml

Pour l'avenir de la francophonie ontarienne. Principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/video.html



Culture et communauté francophones

Connaître, valoriser, soutenir et apprécier la culture et la communauté francophones.

L'école de langue française en Ontario a le mandat de « protéger, valoriser et transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert » (Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004, p. 7). Dans le cadre de ce mandat unique, il incombe au personnel scolaire non seulement de maîtriser, de valoriser et de promouvoir la langue française (champ de compétences 3) mais aussi de connaître, de valoriser, de soutenir et d'apprécier les différentes composantes de la culture et de la communauté francophones. De par son rôle au sein de la communauté en milieu minoritaire, le personnel scolaire exerce un rayon d'action qui s'étend au-delà de la salle de classe.

Tel que stipulé dans *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention* (2009), la culture¹⁵ dont il est ici question n'est pas monolithique ou singulière, elle est englobante, diversifiée et dynamique. C'est la culture qui résulte de l'interaction de ses propres membres, qu'ils soient d'origines étrangères ou établis en Ontario

15. « Dans sa *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2001), l'UNESCO explique que : [...] la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances (Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004, p. 49). »

depuis longtemps, qui ont en commun un sentiment d'appartenance à la langue française. C'est à partir de cette communauté linguistique (géographique ou d'intérêts) et des interactions qui s'ensuivent qu'émergent des repères identitaires communs qui deviennent des référents de la culture collective et qui assurent la pérennité de cette culture.

Aujourd'hui, les écoles de langue française en milieu urbain, et de plus en plus en milieu semi-urbain et rural, sont un microcosme de la diversité culturelle canadienne. Devant cette diversité, le rôle de l'école en milieu minoritaire est de percevoir la richesse et la diversité des communautés scolaires et de participer, avec les élèves, à la construction d'un espace francophone pluraliste et de favoriser l'émergence d'une culture de collaboration axée sur l'apprentissage.

Au Canada comme ailleurs, l'expérience démontre que le contact des cultures entraîne, à divers degrés, leur modification. Inclure la culture d'origine de chaque élève dans l'espace scolaire et accueillir la francophonie dans toutes ses formes signifient accepter que la culture francophone qui en résultera soit toujours en mouvance, toujours vivante. En fait, le défi des écoles est d'amener les élèves à définir ensemble un patrimoine culturel commun tout en valorisant les particularités de chacun.

Dans le contexte ontarien, la langue française prend parfois une fonction strictement utilitaire liée à l'éducation ou à l'emploi (*Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, 2004, p. 25). Le personnel scolaire qui œuvre dans les écoles de langue française de l'Ontario doit être conscient du fait que la langue est en fait intimement associée à la culture, au même titre que l'histoire, les valeurs, l'art et les coutumes par exemple. Il lui faut donc connaître et rendre vivantes tout autant la culture francophone locale, régionale, provinciale et pancanadienne que celle des membres de communautés francophones qui proviennent de l'étranger.

Connaître et valoriser sa propre histoire comme celle des nouveaux arrivants, le patrimoine franco-ontarien comme le leur, partager ses traditions et participer à celles des autres membres de la communauté, connaître ses institutions et associations locales et celles ayant joué un rôle dans la vie des nouveaux arrivants, connaître les publications et les réalisations d'ici et d'ailleurs, être conscient des enjeux sociaux et des défis de sa communauté tout autant que de ceux de la communauté d'origine des personnes nouvellement arrivées, voilà le rôle de pont culturel inhérent à la profession enseignante ou de la direction dans les écoles de langue française de l'Ontario.

Les membres du personnel scolaire sont donc appelés à valoriser la culture et la communauté francophones auprès des élèves, des parents, de leurs collègues et des autres membres de la communauté et à les soutenir par leur attitude, leur curiosité et leurs expériences. Cela peut se traduire par des gestes très concrets qui vont de l'échange d'informations à la participation active à la vie communautaire de langue française.

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Explorer, analyser et s'appropriier en tant qu'équipe-école le document du ministère de l'Éducation *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention* (2009).
- b. Intégrer dans les pratiques pédagogiques l'approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone.
- c. Comprendre le rôle et l'importance de la culture dans la construction identitaire des élèves et intégrer les principes de l'approche culturelle de l'enseignement dans le curriculum.
- d. Prendre conscience des codes culturels et des multiples façons de prendre la parole, selon les cultures, afin de faciliter les rapports interculturels et ainsi favoriser les apprentissages.
- e. Développer une curiosité pour la culture de ses élèves et prendre conscience de la pluralité de la culture de la communauté francophone (p. ex., croyances, valeurs, institutions, pratiques culinaires et vestimentaires).
- f. Encourager les élèves à participer activement à des activités culturelles telles que :
 - i. des activités périscolaires et parascolaires à caractère culturel;
 - ii. des activités de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) : forums régionaux Organizzaction, Jeux franco-ontariens;
 - iii. la radio communautaire, le café chantant, les spectacles amateurs, les festivals.
- g. Présenter l'histoire des francophones de l'Ontario de façon vivante et moderne et y inclure la contribution des Premières nations, des Métis et des Inuit, ainsi que celle des nouveaux arrivants francophones.
- h. Inviter à l'école des représentantes et représentants de diverses communautés francophones (p. ex., du domaine des sciences, des arts, de la politique, des affaires) ou encore les faire connaître (p. ex., en présentant leurs œuvres, leurs réalisations, leurs exploits) dans le cadre de son enseignement des différentes matières.

2. **Pour les directions d'école et directions adjointes**
 - a. Promouvoir une culture inclusive, respectueuse des traits distinctifs des nouveaux arrivants.
 - b. Encourager le personnel enseignant à utiliser les ressources mises à sa disposition pour mettre en valeur des référents culturels de l'Ontario français (p. ex., événements culturels, tradition et histoire des francophones de l'Ontario, modèles de réussite francophones dans tous les domaines de l'activité humaine).
 - c. Inventorier les réseaux d'échange de sa communauté (p. ex., organismes culturels et communautaires, associations) et partager cette information avec le personnel enseignant.

3. **Pour les agentes et agents de supervision**
 - a. Encourager les écoles à former des conseils d'école qui soient représentatifs de tous les groupes linguistiques et culturels de la communauté.
 - b. Favoriser la création de partenariats actifs avec les représentantes et représentants de la communauté francophone et les associations pluriethniques.

4. **Pour les conseils scolaires**
 - a. Faire connaître et soutenir la culture francophone, faire valoir la valeur ajoutée de la richesse culturelle mise de l'avant à l'école durant les campagnes de recrutement auprès de la clientèle étudiante francophone et des ayants droit.
 - b. Développer des partenariats avec les organismes communautaires et les agents du développement culturel de la communauté (p. ex., centres culturels, clubs sociaux, musées) visant à faire connaître au personnel scolaire les activités culturelles de la communauté francophone et à les intégrer aux programmes de l'école.
 - c. Comprendre l'importance de l'approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone et la construction identitaire de l'élève et en favoriser la mise en œuvre.
 - d. Comprendre la contribution des nouveaux arrivants à la culture francophone et favoriser leur admission à l'école de langue française de l'Ontario.
 - e. Offrir aux nouveaux arrivants des services d'admission, d'accueil et d'accompagnement.

5. **Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
 - a. Comprendre le rôle et l'importance de la culture dans la construction identitaire de l'élève.

- b. Élaborer une programmation qui tienne compte du cadre formel du mandat de l'école de langue française, en particulier les principes de l'approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario.
- 6. Pour les associations professionnelles**
- a. Souligner le succès des membres du personnel enseignant, des directions et directions adjointes des écoles et des agentes et agents de supervision en matière de promotion de la langue française et de la culture francophone à l'occasion de rencontres professionnelles de leur association respective (p. ex., congrès, colloque).

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2008. *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*.
www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf

Boudreau, Ronald, Christine Dallaire et Kenneth Deveau. 2009. *L'appropriation culturelle des jeunes à l'école secondaire francophone en milieu minoritaire – Synthèse de l'enquête*. Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.
www.ctf-fce.ca/Documents/ADOS_Publication_3_Complet_WEB.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)
www.acef.ca/congres-acef/actes-congres.php

Culturefrancophone. (Consulté le 2 mars 2011)
www.culturefrancophone.ca/

Franco.ca – Votre accès à la francophonie canadienne. (Consulté le 2 mars 2011)
www.franco.ca/

Webémissions

L'enseignement axé sur la communication orale au cycle préparatoire. 2008.
www.curriculum.org/secretariat/september30f.shtml

Pour l'avenir de la francophonie ontarienne. Principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/video.html



Diversité des langues et cultures

Connaître, utiliser et apprécier les deux langues officielles.

Reconnaître, mettre en valeur et apprécier la diversité des langues et cultures dans une optique d'ouverture interculturelle.

Toute communauté en situation minoritaire sur le plan linguistique et culturel doit relever le défi que représente la cohabitation avec le groupe majoritaire. Pour les francophones comptant pour 4,8 % de la population totale en Ontario¹⁶, l'utilisation de l'anglais est une réalité quotidienne pour la majorité d'entre eux. Pour la communauté de langue française de l'Ontario, le défi associé à la cohabitation des deux langues officielles est l'utilisation de la langue anglaise (ou d'une autre langue) tout en assurant la protection, la valorisation et la transmission de la langue française et de la culture francophone.

Étant donné la croissance régulière de l'exogamie et de l'immigration en Ontario, l'école de langue française reçoit un nombre de plus en plus important d'élèves issus de milieux où la langue française n'est pas la seule ou la première langue parlée (ni parfois même la seconde langue). En Ontario, ce sont plus du quart des jeunes francophones d'âge scolaire qui sont issus d'un couple exogame¹⁷,

16. Cette proportion découle de la définition inclusive de francophone (la DIF) de l'Office des affaires francophones de l'Ontario qui englobe ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison. Les anglophones unilingues forment, quant à eux, 68,4 % de la population. Données du recensement de 2006, Statistique Canada, www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/demo11b-fra.htm.

17. Données du recensement de 2006, Statistique Canada, www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/demo11b-fra.htm.

une proportion qui varie considérablement non seulement d'une région à l'autre mais aussi d'une communauté à l'autre à l'intérieur d'une même région. Dans certaines communautés desservies par les écoles de langue française, ce sont jusqu'à deux élèves sur trois qui parlent une autre langue que le français à la maison¹⁸. La population scolaire devient donc de plus en plus diversifiée sur le plan linguistique et culturel.

Dans un tel contexte, la connaissance de la langue anglaise, à l'oral comme à l'écrit, peut être bénéfique pour le personnel scolaire, d'autant plus lorsque celle-ci fait partie d'une approche pédagogique appuyée sur le bilinguisme additif¹⁹ et durable. En classe, le personnel enseignant doit reconnaître et mettre en valeur la diversité linguistique et même s'en servir pour l'apprentissage et la valorisation du français. À cette fin, il serait souhaitable de connaître le vocabulaire et les structures de phrases de la langue anglaise et d'en connaître les conventions grammaticales et l'orthographe.

Le personnel scolaire gagnera également à connaître le profil linguistique et culturel des élèves et de leurs parents afin de mettre en valeur à travers les activités de l'école la diversité des langues et des cultures dans un esprit d'ouverture interculturelle. Le Ministère, en collaboration avec les conseils scolaires et Statistique Canada, fournit des données sociodémographiques qui permettent de mieux comprendre les communautés desservies par les écoles de langue française de l'Ontario. Ces données sont disponibles pour les conseils et les directions d'école. La compétence devient ici une attitude envers la diversité, attitude fondée sur la curiosité, l'ouverture, l'accueil, le partage de l'espace culturel et le dialogue entre les membres de la communauté scolaire. Les stratégies contenues dans le document *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives* (2009) fournissent ici une base solide sur laquelle le personnel scolaire peut appuyer ses efforts.

18. *Nos écoles, notre avenir – Document d'orientation*, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, 2005, p. 7.

19. Le bilinguisme additif peut être défini comme étant une situation où la langue seconde est apprise sans avoir d'effets néfastes sur le développement et le maintien de la langue de la minorité (Réal Allard, Kenneth Deveau et Rodrigue Landry, *École et autonomie culturelle – Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2009, p. 58).

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Faire comprendre aux élèves l'importance d'apprendre les deux langues officielles et expliquer le statut de chacune dans le contexte de l'école de langue française.
- b. Participer dans la mesure du possible aux activités des associations et organismes de la communauté en lien avec l'école et les élèves pour mieux apprécier leur apport à la richesse et à la diversité culturelle de l'école.
- c. Apprécier la diversité des langues et des cultures en apprenant symboliquement quelques expressions de la langue et en se familiarisant avec des référents culturels des divers groupes ethniques présents à l'école.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. Faire connaître au personnel enseignant les associations et les organismes de la communauté en les invitant à faire une présentation à l'école.
- b. Encourager le personnel enseignant à participer aux événements thématiques (p. ex., semaine des actions contre le racisme, mois de l'histoire des Noirs, journée nationale des Autochtones, journée canadienne du multiculturalisme).

3. Pour les agentes et agents de supervision

- a. Appliquer les directives du conseil scolaire en matière d'accueil et d'accompagnement des élèves selon une approche inclusive et respectueuse de la diversité linguistique et culturelle.
- b. Promouvoir le bilinguisme additif en offrant aux membres du personnel scolaire un programme de formation à cet effet et fournir des ressources adaptées aux besoins des communautés desservies.

4. Pour les conseils scolaires

- a. Étudier la possibilité d'adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) pour créer un contexte d'utilisation de la langue anglaise en tenant compte des particularités sociodémographiques du milieu et de l'importance de maîtriser les deux langues officielles.
- b. Étudier la possibilité d'adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) en matière d'embauche afin de s'assurer que la composition du personnel scolaire reflète celle de la clientèle scolaire.

5. **Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
 - a. Sensibiliser les futurs enseignantes et enseignants, en particulier celles et ceux provenant de l'extérieur de l'Ontario, au mandat de l'école de langue française de l'Ontario et à l'approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture francophone.
 - b. Analyser le profil sociodémographique de la population étudiante qui fréquente les écoles élémentaires et secondaires de langue française de la province et cerner les défis particuliers qui se présentent.

6. **Pour les associations professionnelles**
 - a. Appuyer les campagnes de recrutement visant à embaucher du personnel scolaire, des membres de la direction et des agentes et agents de supervision qui reflètent la diversité de la communauté scolaire.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2008. *Éléments constitutifs d'une politique publique favorisant la diversité culturelle dans les systèmes scolaires*. Rapport d'atelier.

www.acelf.ca/c/fichiers/Actes08_B7-C7_Rapport.pdf

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2008. *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*.

www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario – Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques*.

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives*.

www.edu.gov.on.ca/fre/document/policy/admissions.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention*.

www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)
www.acef.ca/congres-acef/actes-congres.php

Statistique Canada. 2009. *Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*.
www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.htm

Webémissions

Enseigner et apprendre dans un Ontario multilingue. 2005.
www.curriculum.org/secretariat/december7f.shtml

Pour l'avenir de la francophonie ontarienne. Principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/video.html



Leadership

Connaître, exercer, encourager et modeler un leadership à l'égard du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil catholique ou public.

« Le leadership vient tout juste après l'enseignement en ce qui concerne l'influence qu'il exerce sur les résultats des élèves²⁰. » Le rôle que joue le personnel scolaire est essentiel à la concrétisation de ces résultats. Le leadership est ici globalement entendu comme capacité de se poser en modèle, en porte-parole du mandat de l'école de langue française et des valeurs du conseil catholique ou public. Il fait référence au rôle de modèle culturel, de passeur culturel et de médiateur culturel que peut jouer chaque individu dans l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone, et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public, tant à l'école que dans la communauté.

La réflexion et la compréhension des enjeux linguistiques et culturels au sein de l'école et de la communauté francophone dans sa diversité servent de base au développement du leadership en milieu scolaire qui est ici vu comme une prise de conscience. C'est par souci de changement que le personnel scolaire s'engage dans une telle démarche auprès des élèves, des parents, des autres membres du personnel scolaire et de la communauté au sens large.

Si le leadership relève de tous les membres du personnel scolaire, il est du ressort de la direction et de la direction adjointe de le partager et d'assumer la part qui lui

20. *Mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario – Guide pour les leaders scolaires et les leaders du système*, Institut de leadership en éducation, 2008, p. 5.

revient afin d'assurer la synergie entre tous les membres du personnel scolaire. Le leadership de la direction et de la direction adjointe est la clé du succès de l'école, tant sur le plan de l'apprentissage que sur celui de la construction identitaire.

Le document *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention* (2009) mise sur un leadership culturel partagé en décrivant les principales caractéristiques de ce leadership, soit un leadership partagé, un leadership axé sur le dialogue authentique, un leadership qui s'emploie à parfaire sa connaissance de la langue française et un leadership qui s'épanouit dans un climat de confiance.

Pour sa part, le Cadre de leadership de l'Ontario décrit autour de cinq domaines d'intervention²¹ les pratiques et les compétences faisant partie d'un leadership efficace et durable pour la direction et la direction adjointe. La direction ou la direction adjointe d'une école peut puiser dans ce cadre de leadership les habiletés, les connaissances et les attitudes à adopter en vue de protéger, de valoriser et de transmettre la langue française et la culture francophone ainsi que les valeurs du conseil scolaire catholique ou public.

En fonction des besoins exprimés par les leaders de l'ensemble du système en matière de développement, cinq capacités clés ont été tirées du Cadre de leadership de l'Ontario. Ces capacités, entendues ici comme des compétences transversales propices à nourrir le leadership à tous les niveaux, sont les suivantes : développer une expertise en matière d'utilisation des données, fixer des objectifs de façon collaborative, promouvoir des cultures d'apprentissage coopératif, prendre part à des conversations courageuses et recevoir la rétroaction de façon efficace, harmoniser les ressources et les priorités²². Ces capacités clés du leadership font partie intégrante de la stratégie du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de l'ensemble du secteur éducatif en matière de leadership. Elles s'appliquent à l'ensemble du personnel scolaire et contribuent directement à l'amélioration des résultats chez les élèves.

À titre de leaders linguistiques et culturels, les membres du personnel enseignant jouent un rôle important dans la réalisation du mandat de l'école de langue française. Ils sont à l'avant-plan du travail accompli dans les écoles et ce sont leurs attitudes

21. Les cinq domaines d'intervention sont : établir les orientations, nouer les relations et développer la capacité des gens, mettre au point l'organisme, diriger le programme d'enseignement et assurer l'imputabilité.

22. *Passer des idées à l'action – Cinq capacités clés des leaders efficaces*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2009.

et leurs comportements qui ont la plus forte incidence sur la vie des élèves. C'est pour cette raison qu'ils doivent d'abord prendre conscience de ce rôle pour ensuite mettre au service du mandat de l'école de langue française leurs connaissances du milieu, leur participation aux différentes activités de l'école et leur engagement communautaire.

Œuvrant en milieu minoritaire, le personnel scolaire se doit d'être visionnaire afin d'assurer la vitalité et la pérennité de l'école de langue française.

Le personnel scolaire se doit également de développer le leadership des élèves en les aidant à s'engager au sein de l'école et de la communauté et cet engagement est motivé par des modèles culturels forts. Cette prise en charge et les diverses initiatives qu'ils mettent eux-mêmes en place contribuent à l'instauration d'un climat propice à la valorisation de la langue française et de la culture francophone auprès de leurs pairs. Les élèves leaders connaissent et comprennent la réalité des autres élèves et cherchent constamment à participer à la création d'un milieu stimulant pour chacun.

La PAL fait d'ailleurs référence à certains éléments ici mentionnés lorsqu'elle décrit le leadership éducationnel (l'école comme agent de changement social) et le leadership participatif (responsabilisation collective). Ces styles émanent d'un même et seul point d'origine : c'est-à-dire l'engagement intrinsèque du personnel scolaire envers le mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.

Pistes d'intervention

1. **Pour tout le personnel enseignant**
 - a. Exposer les élèves à des modèles accessibles et à des modèles culturels forts, c'est-à-dire des personnes de leur entourage susceptibles d'être des modèles d'engagement et d'intégrité de par leurs valeurs personnelles et professionnelles et leur quête d'excellence.
 - b. Exercer auprès des élèves un rôle de leadership en agissant comme modèle culturel, passeur culturel et médiateur culturel, et porte-parole du mandat de l'école de langue française et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.
 - c. Encourager les élèves à participer activement à des activités où leur leadership peut s'exprimer et s'exercer :
 - i. des activités périscolaires et parascolaires, culturelles, sportives et spirituelles;

- ii. des activités de la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) en lien avec le développement du leadership des élèves : stage franco-ontarien de formation en leadership (SFOFEL), Jeux franco-ontariens, Parlement jeunesse francophone de l'Ontario;
- iii. un poste de représentante ou représentant des élèves au conseil d'école ou au conseil scolaire;
- iv. un conseil des élèves de l'école.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. Participer à la formation offerte par l'ADFO dans le cadre du projet Leadership et pédagogie culturels.
- b. Exercer un rôle de leadership de premier plan auprès du personnel enseignant en agissant comme modèle culturel, passeur culturel et médiateur culturel, et porte-parole du mandat de l'école de langue française et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.
- c. Veiller à ce que la vision de l'école soit clairement énoncée, partagée, comprise et mise en œuvre par tous (p. ex., en encourageant la discussion sur la vision de l'école avec le personnel enseignant).
- d. Exercer son rôle de leader pédagogique en matière de langue française et de culture francophone et ainsi utiliser diverses stratégies pour soutenir le nouveau personnel enseignant et lui faciliter l'insertion dans la profession :
 - i. Être à l'écoute des besoins de formation du nouveau personnel enseignant, en particulier son besoin de connaître les enjeux linguistiques et culturels du milieu.
 - ii. Appliquer les étapes du Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) :
 - 1. accueil et orientation;
 - 2. mentorat auprès d'un membre chevronné du personnel qui reconnaît les défis d'une première année d'enseignement dans un milieu minoritaire;
 - 3. formation, notamment en matière de stratégies éducatives portant sur les principes de l'approche culturelle de l'enseignement.
- e. Mettre en évidence les succès du personnel enseignant par diverses stratégies (p. ex., site Web de l'école, médias locaux).

3. Pour les agentes et agents de supervision

- a. Favoriser un leadership en matière de langue française et de culture francophone en collaborant avec la ou le responsable du mentorat du conseil scolaire pour soutenir le nouveau personnel à la direction et direction adjointe dans l'exercice de ses fonctions, en particulier son

rôle dans l'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves de langue française et son rôle de communicateur et de modèle en ce qui regarde la politique d'aménagement linguistique.

- b. Participer au programme de mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés.

4. Pour les conseils scolaires

- a. Inciter des candidates et candidats qui manifestent un intérêt et qui démontrent des qualités de leader par rapport au mandat des écoles de langue française à postuler un poste de responsabilité.
- b. Concevoir et mettre en œuvre des programmes visant la formation et le perfectionnement en leadership des directions d'école à l'égard du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil scolaire catholique ou public.
- c. Assurer le bon fonctionnement du programme de mentorat pour les leaders scolaires nouvellement nommés.
- d. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) pour articuler clairement la mission, la vision, les valeurs et les croyances organisationnelles du conseil scolaire et prendre les dispositions pour qu'elles soient reflétées dans tous les programmes et initiatives du conseil et des écoles.
- e. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) pour assurer le perfectionnement en leadership du personnel à la direction et direction adjointe des écoles.

5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation

- a. Collaborer à l'accompagnement du nouveau personnel enseignant dans le cadre du PIPNPE en prenant une part active au comité directeur local et en participant au processus de sélection des mentors, aux stratégies de jumelage et à l'organisation de séances d'orientation.
- b. Développer des modèles de passeur et médiateur culturels et mettre ces ressources à la disposition des futurs enseignantes et enseignants.

6. Pour les associations professionnelles

- a. Tenir compte du mandat des comités d'orientation et du rôle des représentantes et représentants dans la planification du perfectionnement professionnel.
- b. Collaborer à l'accompagnement du nouveau personnel enseignant dans le cadre du PIPNPE en prenant une part active au comité directeur local et en participant au processus de sélection des mentors, aux stratégies de jumelage et à l'organisation de séances d'orientation.

- c. Mettre à la disposition du personnel scolaire des ressources et des programmes en appui à l'approche culturelle de l'enseignement, à la promotion du professionnalisme, au soutien aux parents, à l'engagement dans la communauté et à la planification de la relève.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2010.

Trousse du passeur culturel.

www.acef.ca/outils-pedagogiques/trousse-passeur-culturel.php

Institut de leadership en éducation. 2008. *Mise en application du Cadre de leadership de l'Ontario – Guide pour les leaders scolaires et les leaders du système.*

<http://live.iel.immix.ca/storage/2/1284580745/CadreLeadershipOntario.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2008. *Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant – Guide des éléments d'insertion professionnelle.*

www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/pdfs/NTIP-FrenchElements-2010_Web.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Le Cadre de leadership pour les agentes et agents de supervision.*

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/SOCadredeleadership.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Passer des idées à l'action – Cinq capacités clés des leaders efficaces.*

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/passerIdeasActionAutomne2009.pdf

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 2009. *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention.*

www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf

St-Germain, Michel. 2007. « Pratique de leadership des directions et relations avec la communauté ». *Actes du 60^e congrès de l'ACELF.*

www.acef.ca/c/fichiers/Actes07_A7.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)

www.acelf.ca/congres-acelf/actes-congres.php

Institut de leadership en éducation de l'Ontario. (Consulté le 2 mars 2011)

www.education-leadership-ontario.ca/content/accueil

Leadership et pédagogie culturels. (Consulté le 2 mars 2011). Site accessible seulement avec au moins Internet Explorer^{8MD} ou FireFox^{MD} :

www.lpculturels.ca

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ressources sur le mentorat.

(Consulté le 2 mars 2011)

www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/leadership/mentoring.html

Webémission

Les écoles en action. 2008. Porte sur cinq thèmes principaux : culture organisationnelle; orientation; leadership, évaluation et responsabilisation; utilisation des données; liens au-delà de l'école.

www.curriculum.org/secretariat/may30f.shtml



Promotion

Connaître, mettre en œuvre et favoriser une stratégie de promotion de l'école de langue française avec les particularités de son mandat et des valeurs du conseil catholique ou public.

Ce champ de compétences consiste à favoriser la promotion de l'école de langue française ainsi que son mandat de protection, de valorisation et de transmission de la langue française et de la culture francophone et les valeurs du conseil catholique ou public, en tenant compte des enjeux du recrutement, de la rétention, de l'admission, de l'accueil et de l'accompagnement de la clientèle et du personnel scolaire.

« Les efforts investis dans la promotion de l'école de langue française auprès des parents ayants droit et de leurs enfants sont indispensables dans la perspective d'un développement durable de la communauté de langue française, l'intention étant de permettre à la population francophone de garder et de transmettre aux futures générations leur droit à l'instruction dans la langue de la minorité. En effet, l'enfant qui n'apprend pas aujourd'hui le français ni dans sa famille ni à l'école aura perdu, une fois arrivé à l'âge adulte, le droit de faire éduquer ses propres enfants en français. »²³

La promotion de l'école, des programmes et services et des institutions de langue française est unique au milieu minoritaire. Elle oblige le personnel scolaire à se préoccuper des besoins et des enjeux découlant d'une population dispersée sur

23. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, 2004, p. 77.

le plan géographique et diversifiée sur le plan linguistique et culturel. Dans ses interactions quotidiennes avec les élèves, les parents et les autres membres de la communauté, le personnel scolaire joue en tout temps le rôle de représentant du conseil scolaire catholique ou public, et parfois même des autres institutions de langue française, et cherche à les informer sur les particularités de son mandat et de ses valeurs.

Les membres du personnel scolaire doivent avoir pleine conscience de l'importance de cette promotion pour la pérennité des écoles de langue française de l'Ontario. Une enquête de Statistique Canada révèle que les écoles de langue française de l'Ontario accueillent seulement un peu plus de la moitié des élèves qui pourraient, au sens de l'article 23 de la Charte, les fréquenter²⁴. Il importe que les membres du personnel scolaire connaissent et mettent à profit différentes stratégies de promotion lors des événements publics telles les soirées portes ouvertes ou les sorties éducatives en s'appuyant constamment sur deux caractéristiques clés : la qualité de l'éducation de langue française et le fait qu'elle mène à un bilinguisme durable.

Pistes d'intervention

- 1. Pour tout le personnel enseignant**
 - a. Prendre conscience du rôle de premier plan qu'exerce le personnel scolaire dans la promotion de l'école de langue française et de sa responsabilité pour le recrutement et la rétention des effectifs scolaires.
 - b. Participer pleinement, durant la journée scolaire, aux initiatives de l'école et du conseil scolaire visant le recrutement et la rétention des effectifs scolaires.

- 2. Pour les directions d'école et directions adjointes**
 - a. Mettre en place des initiatives visant le recrutement et la rétention des effectifs scolaires :
 - i. présenter les avantages de fréquenter l'école de langue française;
 - ii. faire la promotion des programmes et services offerts par l'école de langue française;
 - iii. mettre en lumière le projet éducatif de l'école et sa contribution unique à la communauté qu'elle dessert;

24. *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Statistique Canada, 2006, p. 155-157.

- iv. diffuser les initiatives de l'école pour contribuer à la qualité de vie de la communauté francophone;
 - v. faire connaître les réussites des élèves dans le cadre de l'amélioration du rendement des élèves.
- b. Utiliser les médias pour mettre en valeur les programmes et les services de l'école, les réussites des élèves et les accomplissements du personnel scolaire (p. ex., hebdomadaire local, site Internet, bulletin mensuel, bulletin du conseil, journal étudiant, journal quotidien, communiqué de presse, dépliant de l'école, logiciel de réseau social).
- c. Accroître la visibilité de l'école en invitant la communauté à participer aux événements qui y sont organisés (p. ex., spectacle de fin de l'année, carnaval, fêtes et célébrations, pièces de théâtre, café chantant, spectacles culturels, expositions).
- 3. Pour les agentes et agents de supervision**
- a. Identifier les enjeux dans le domaine du recrutement, de la rétention et de la promotion pour chaque école et s'assurer que les mesures mises en place par le conseil scolaire sont appliquées efficacement.
- 4. Pour les conseils scolaires**
- a. Affecter des ressources humaines et financières à la réalisation d'activités visant à promouvoir la spécificité de la langue française et du caractère catholique ou public du conseil scolaire.
- b. Promouvoir les programmes de recrutement et de rétention visant la clientèle étudiante francophone et les ayants droit.
- c. Développer des partenariats avec les organismes communautaires et les agents du développement culturel de la communauté (p. ex., centres communautaires, clubs sociaux, paroisses) en vue de faire la promotion de l'école de langue française.
- d. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) régissant les mesures à mettre en place en matière de recrutement et de rétention des effectifs scolaires et de promotion des écoles de langue française.
- e. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) régissant l'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française.
- 5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
- a. Faire connaître la spécificité de l'éducation en langue française lors de campagnes de recrutement des futurs enseignantes et enseignants.

- b. Faire connaître les enjeux et les défis particuliers de l'école de langue française quant au recrutement et à la rétention des effectifs scolaires.
- 6. Pour les associations professionnelles**
- a. Mettre à la disposition de leurs membres des ressources leur permettant de faire la promotion de l'éducation en langue française.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). 2006. *Nos écoles, notre avenir – Document d'orientation*.
www.aefo.on.ca/Docs/aefo_doc_orientation_2006_web.pdf

Statistique Canada. 2006. *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*.
www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)
www.acelf.ca/congres-acelf/actes-congres.php

Éducation en langue française en Ontario.
www.elfontario.ca

L'éducation en langue française en Ontario.
www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/



Partenariats

Connaître, mettre en œuvre et favoriser les moyens d'établir et d'entretenir des partenariats stratégiques avec les parents et la communauté en vue d'élargir les espaces et les occasions d'actualisation du mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil catholique ou public.

La protection, la valorisation et la transmission de la langue française et de la culture francophone de l'Ontario, dans des contextes géographiques, démographiques, politiques, institutionnels et virtuels où prévaut la langue anglaise, exigent l'établissement d'un espace francophone dynamique. Rodrigue Landry, par le modèle du balancier compensateur, explique que les « occasions de parler le français dans les réseaux sociaux et dans les institutions publiques permettent non seulement de créer des espaces sociaux pour accroître l'usage de la langue, mais aussi de conférer un statut légitime à la langue française, ce qui encourage les jeunes à vouloir intégrer la communauté francophone²⁵ ».

L'élargissement de l'espace francophone nécessite que l'école, les parents, les organismes communautaires et les autres partenaires tissent des liens étroits et créent des situations authentiques d'utiliser la langue française et de vivre des activités culturelles en français. De par son rôle central dans la transmission de la langue et de la culture, l'école a toujours représenté un endroit idéal pour rassembler la communauté francophone. En collaboration avec la communauté, le personnel scolaire joue un rôle majeur au niveau de l'organisation d'événements rassembleurs, locaux ou à grand déploiement, permettant aux élèves de vivre en français.

25. Réal Allard, Kenneth Deveau et Rodrigue Landry, *École et autonomie culturelle – Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2009, p. 59.

La PAL traite des partenariats et de l'espace francophone dans deux de ses axes, soit celui de la construction identitaire et celui de l'engagement. L'importance donnée est reliée au mandat de l'école de langue française et « à la nature complexe des défis à relever dans le milieu scolaire [qui] nécessite le recours à un ensemble de ressources dont l'école ne dispose pas nécessairement²⁶ ». De plus, un nombre grandissant des élèves fréquentant l'école de langue française proviennent de foyers où le français n'est pas la langue parlée à la maison. L'école reste donc souvent le seul endroit où les élèves vivent des expériences en français et doit donc devenir la pierre angulaire des initiatives visant à élargir l'espace francophone par le biais de partenariats solides. À cet égard, le ministère de l'Éducation a créé en 2007 l'initiative Élargir l'espace francophone. Cette initiative vise à assurer une participation plus active du secteur de l'éducation à l'aménagement de l'espace francophone en créant des liens avec les groupes communautaires, le secteur privé et les instances gouvernementales.

Dans un contexte de partenariat, l'école doit jouer deux rôles. Dans un premier temps, elle doit inviter les partenaires communautaires à venir appuyer les différentes initiatives scolaires tant sur le plan curriculaire que sur le plan culturel et linguistique (p. ex., bénévoles participant à des programmes de lecture en classe, groupes artistiques offrant des ateliers de danse). Au secondaire, en plus d'une panoplie d'activités scolaires et parascolaires, l'école requiert l'établissement de partenariats variés avec la communauté afin de permettre aux élèves de vivre des situations d'apprentissage expérientielles liées à leur itinéraire d'études, choix de carrière et construction identitaire. À titre d'exemples, les élèves peuvent avoir accès à des activités d'anticipation, à des visites en milieu de travail, à des stages dans le cadre du programme d'éducation coopérative ou autres occasions d'apprentissage reliées au cheminement scolaire et à l'engagement communautaire. En retour, l'école de langue française offre à la communauté des jeunes diplômées et diplômés bilingues et prêts à jouer un rôle actif tant sur le plan professionnel que sur le plan social. Le personnel scolaire doit veiller à ce que les partenaires de l'école comprennent bien cet avantage indéniable.

L'école doit aussi ouvrir ses portes aux parents et à la communauté afin qu'il soit possible de l'utiliser pour différentes activités. La direction doit donc mettre en œuvre les mécanismes nécessaires qui permettent un accès facile aux installations scolaires auprès des groupes dont les valeurs sont alignées avec celles de l'école. Le personnel scolaire pourrait aussi participer aux initiatives communautaires afin que l'école fasse partie intégrale de la communauté dans son sens le plus large.

26. *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française*, 2004, p. 69.

Les membres du personnel scolaire sont ainsi invités à participer aux activités des différents organismes communautaires et institutionnels dans leur région. Cette approche assurera non seulement le réseautage de l'école auprès de la communauté mais permettra aussi à l'école de mieux connaître les besoins de celle-ci. Cette approche proactive permettra d'humaniser davantage l'école et de la faire rayonner dans sa région. En s'associant à différents partenaires, l'école de langue française peut jouer le rôle de centre communautaire au service de sa collectivité.

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Tisser des liens étroits avec les parents des élèves et les membres de la communauté dans le but de favoriser la réussite scolaire, le développement identitaire des élèves et le développement de la communauté.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. Développer avec les parents une vision partagée de l'apprentissage en milieu minoritaire en faisant ressortir :
 - i. les attentes de l'école par rapport au soutien parental;
 - ii. les attitudes attendues face à la langue de communication à l'école;
 - iii. l'engagement recherché chez les jeunes;
 - iv. l'importance de réserver au français une place de choix au foyer.
- b. Tenir occasionnellement des rencontres avec les parents et le personnel enseignant pour traiter de sujets et de thèmes liés à la construction identitaire :
 - i. le rôle de l'animation culturelle à l'école;
 - ii. la création d'un espace francophone en dehors dans la communauté;
 - iii. les approches pédagogiques à privilégier pour favoriser l'appropriation de la culture et la construction identitaire.
- c. Organiser, en collaboration avec la communauté, des événements rassembleurs à grand déploiement permettant aux élèves de vivre en français et à la communauté francophone de constater la vitalité francophone de l'école.
- d. Organiser des ateliers communautaires visant à outiller les parents et à renforcer leurs connaissances et leurs attitudes envers l'école de langue française.
- e. Identifier les francophones de la communauté qui peuvent agir en tant que ressources d'enseignement et modèles accessibles et les inviter à partager leur expertise.

- f. Favoriser les moyens d'établir et d'entretenir des partenariats stratégiques avec les parents et la communauté, notamment les partenariats ayant un impact sur la langue et la culture de l'école :
 - i. partenariats avec les complexes récréatifs et culturels pour les cours offerts à l'école (p. ex., éducation physique, théâtre, arts visuels, musique);
 - ii. partenariats avec les bibliothèques municipales, les bibliothèques jumelées aux écoles;
 - iii. partenariats avec les journaux locaux et les journaux étudiants;
 - iv. partenariats avec les services préscolaires en français et les garderies communautaires;
 - v. partenariats avec les organismes d'alphabétisation.
- 3. Pour les agentes et agents de supervision**
- a. S'assurer que l'école favorise des partenariats avec la communauté francophone en vue d'améliorer les services pédagogiques, entre autres, pour les cours offerts à l'école (p. ex., éducation physique, théâtre, arts visuels, musique).
 - b. Favoriser pour les écoles l'établissement de partenariats avec les municipalités, les regroupements de gens d'affaires, les associations communautaires, les organismes communautaires ou tout autre employeur potentiel afin d'établir une banque d'employeurs francophones pour les besoins du programme d'éducation coopérative et pour les élèves qui souhaitent compléter leurs heures de service communautaire en français.
 - c. Encourager les écoles à accueillir en stage des étudiantes et étudiants maîtres.
- 4. Pour les conseils scolaires**
- a. Maintenir des rapports avec les partenaires francophones responsables du perfectionnement des adultes, de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation de la petite enfance.
 - b. Maintenir des rapports avec les agents de liaison responsables de l'initiative Élargir l'espace francophone.
 - c. Favoriser l'accès aux bâtiments et aux installations scolaires pour faire de l'école un espace francophone et un endroit de convergence de la communauté francophone.
 - d. Favoriser la création de partenariats actifs avec les associations pluriethniques.
 - e. Fournir des conditions favorables à la création, à la mise en place et au bon fonctionnement de partenariats école-communauté (p. ex., centre scolaire et communautaire).

- e. Adopter une politique et des lignes directrices (ou réviser la politique et les lignes directrices existantes) régissant l'établissement de partenariats avec la communauté et facilitant l'accès aux bâtiments et aux installations scolaires.
- 5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation**
- a. Explorer les possibilités de partenariat avec les conseils scolaires pour la formation initiale des futurs enseignantes et enseignants dans le cadre d'activités en dehors de l'enseignement et des stages (p. ex., tutorat, aide aux devoirs, activités sportives, parascolaires ou culturelles).
 - b. Explorer les possibilités de partenariat avec les conseils scolaires pour développer et diriger des projets de recherche en éducation.
- 6. Pour les associations professionnelles**
- a. Explorer les possibilités de partenariat avec les conseils scolaires, les facultés d'éducation et le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour développer des programmes de perfectionnement professionnel.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Documents

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). 2008. *Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada*.
www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf

Fédération culturelle canadienne-française. 2008. *Recherche-action sur le lien langue-culture-éducation en milieu minoritaire francophone*.
www.fccf.ca/documents/langue-culture-education.pdf

Walton, Mike. 2006. « Terms of engagement: Strategies for involving parents in learning ». *Curriculum Briefing*, vol. 5, n^o 1. Site disponible uniquement en anglais :
www.teachingexpertise.com/resources/how-to-utilise-parents-3321

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)

www.acef.ca/congres-acef/actes-congres.php

Élargir l'espace francophone. Centre canadien de leadership en évaluation.

(Consulté le 2 mars 2011)

www.espacefranco.com

Webémission

Appuyer l'apprentissage de votre enfant. 2008. À l'intention des parents.

www.curriculum.org/secretariat/SYCLf.shtml



Gestion

Connaître, mettre en œuvre et favoriser une gestion efficace et propre au mandat particulier de l'école de langue française et des valeurs du conseil public ou catholique dans le milieu scolaire et communautaire desservi.

La gestion des écoles de langue française s'inscrit dans un contexte démographique, socio-économique et linguistique particulier et fait face à des défis relevant de leur mandat, de la taille et de la dispersion des écoles et des ressources humaines et matérielles disponibles. En milieu minoritaire, la direction d'école doit non seulement relever les défis liés à la gestion quotidienne d'une école mais a, en plus, le mandat de veiller à la vitalité ethnolinguistique de la communauté environnante, c'est-à-dire « les facteurs structureaux et sociologiques qui influencent la survie et le développement d'une minorité linguistique²⁷ ». Ce contexte fait en sorte que gérer une école de langue française requiert de l'initiative, de la créativité et surtout une bonne part d'adaptabilité.

La gestion de l'école relève de la direction et de la direction adjointe mais requiert la participation de tout le personnel de l'école puisqu'elle inclut la gestion de la réussite des élèves, la gestion des ressources humaines et la gestion des ressources matérielles. Dans le cadre d'une gestion stratégique et adaptée, ce sont les structures et les mécanismes que la direction met en place qui sont la clé du succès. Tous ces éléments font d'ailleurs partie du Cadre d'imputabilité du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

27. Réal Allard et Rodrigue Landry, « L'éducation dans la francophonie minoritaire au Canada », dans J.Y. Thériault, dir., *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Éditions d'Acadie, 1999, p. 403.

Gestion de la réussite de tous les élèves

La direction d'école et la direction adjointe, avec l'aide du personnel enseignant, doivent s'assurer de mettre en œuvre les programmes propres à la réussite des élèves, particulièrement ceux relevant du domaine langagier tels le programme de français, le programme d'actualisation linguistique en français (ALF) et le programme d'appui pour les nouveaux arrivants (PANA²⁸). De plus, les activités scolaires et l'ensemble des initiatives permettant l'établissement d'une école sécuritaire doivent tenir compte de la réalité linguistique et culturelle de l'école.

Gestion des ressources humaines

Le roulement du personnel enseignant dans les écoles de langue française fait de ce type de gestion une dimension importante du travail de la direction en contexte minoritaire. En plus de la gestion normale de l'ensemble du personnel, la direction et la direction adjointe doivent mettre en place les structures qui permettront un haut taux de rétention du personnel enseignant afin d'assurer la relève. La direction et la direction adjointe doivent permettre aux nouveaux membres du personnel enseignant, à travers des programmes tels que le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE), de développer les compétences propres à l'enseignement dans les écoles de langue française de l'Ontario tout en considérant leur expérience préalable. Par exemple, il faut être conscient des réalités auxquelles fait face une nouvelle enseignante ou un nouvel enseignant qui arrive de l'extérieur de l'Ontario et l'accompagner, avec l'aide de l'équipe, dans cette transition.

De plus, la direction d'école et la direction adjointe doivent s'assurer que les nouveaux membres du personnel enseignant connaissent et comprennent la culture de l'école et s'insèrent dans les projets et les initiatives mis en œuvre. La direction d'école et la direction adjointe doivent également faire en sorte qu'une culture de partage d'information existe au sein de l'école afin d'assurer la réussite des élèves et la continuité des projets scolaires. À cette fin, la direction d'école et la direction adjointe mettront en place ou faciliteront des CAP.

Gestion des ressources matérielles

La disponibilité et la pertinence des ressources en français amènent aussi le personnel scolaire à faire preuve de créativité et d'adaptabilité afin de bien répondre

28. Le programme d'appui pour les nouveaux arrivants (PANA) remplace le programme de perfectionnement du français (PDF).

aux besoins des élèves. La direction d'école et la direction adjointe, par l'entremise des CAP locales ou régionales, pourront créer un contexte qui permettra au personnel enseignant de vivre des échanges pédagogiques profitables à tous. De plus, grâce à des partenariats solides, le personnel scolaire peut faire appel aux membres de la communauté afin d'obtenir des ressources matérielles diverses ou encore de profiter de l'expertise disponible.

Pistes d'intervention

1. Pour tout le personnel enseignant

- a. Connaître et mettre en œuvre les programmes propres à la réussite des élèves en milieu minoritaire (p. ex., ALF, PANA, éducation coopérative, Destination réussite).
- b. Recommander à la direction des cours, des programmes et des activités susceptibles de motiver les élèves et de les retenir à l'école.
- c. Communiquer avec les parents pour discuter du rendement de leur enfant et offrir des programmes et des services appropriés, conformément au mandat particulier de l'école de langue française.
- d. Identifier et utiliser les ressources pédagogiques susceptibles de répondre adéquatement aux besoins d'apprentissage des élèves.

2. Pour les directions d'école et directions adjointes

- a. En collaboration avec l'agente ou l'agent de supervision et des représentantes et représentants de la communauté, mettre en place un plan d'action pour l'amélioration continue du rendement des élèves, en particulier dans le domaine de la littératie et de la communication orale.
- b. Organiser des ateliers de soutien aux parents pour les aider à accompagner leur enfant dans l'amélioration de son rendement.
- c. Valoriser les membres du personnel enseignant à l'aide de programmes comme le PIPNPE en vue de les former et de les retenir.
- d. Prendre des mesures pour faire connaître au nouveau personnel enseignant la culture propre à l'école et à la communauté francophone de son milieu.
- e. Prendre des mesures pour mettre à la disposition des enseignantes et enseignants des ressources pédagogiques adéquates.
- f. Faire appel aux membres de la communauté afin d'obtenir des ressources matérielles diverses ou profiter de l'expertise disponible pour mieux répondre aux besoins de la communauté apprenante.

3. Pour les agentes et agents de supervision

- a. Favoriser la rétention des membres de la direction au moyen de stratégies telles que le mentorat et le coaching.
- b. Inclure des échanges sur le mandat particulier de l'école de langue française lors de l'évaluation du rendement des directions d'école.
- c. Promouvoir auprès des directions d'école une culture d'interprétation des données et de gestion des résultats aux tests de l'OQRE pour la promotion de l'excellence, en particulier pour la réussite des élèves à risque et des élèves qui font l'apprentissage du français.
- d. Mettre en œuvre, en collaboration avec les directions d'école, un plan d'amélioration du rendement scolaire pour les écoles.

4. Pour les conseils scolaires

- a. Élaborer un plan d'amélioration du rendement scolaire à la lumière des résultats obtenus aux tests de l'OQRE.
- b. Trouver des modèles d'organisation et de programmation scolaire innovateurs conformes aux politiques d'aménagement linguistique qui répondent aux besoins du milieu et aux intérêts des élèves et qui facilitent l'intégration des élèves (p. ex., formation en ALF ou sur le PANA).
- c. Voir à la rénovation des bâtiments en fonction des besoins de la communauté francophone et mettre des locaux et de l'équipement à la disposition des parents, des groupes sociaux et des membres de la communauté francophone.
- d. Adopter un modèle de gestion qui fait appel à la participation de tous et qui s'appuie sur des principes de responsabilisation et d'imputabilité.
- e. Adopter une planification stratégique qui prévoit entre autres :
 - i. des mesures d'amélioration du rendement des élèves;
 - ii. des mesures d'embauche, de perfectionnement professionnel, d'évaluation et de rétention du personnel;
 - iii. des mesures d'évaluation, d'achat et de renouvellement des ressources pédagogiques susceptibles de répondre adéquatement aux besoins d'apprentissage des élèves.

5. Pour les facultés d'éducation et les établissements de formation

- a. Appuyer les conseils scolaires dans la mise en œuvre de modèles de gestion pédagogique conformes aux politiques et directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario en matière d'aménagement linguistique.

6. Pour les associations professionnelles

- a. Bâtir une culture de collaboration pour mettre en œuvre des communautés d'apprentissage professionnelles efficaces.

Ressources

Les ressources répertoriées ci-dessous sont accessibles en ligne.

Document

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). 2006. *Nos écoles, notre avenir – Document d'orientation*.

www.aefo.on.ca/Docs/aefo_doc_orientation_2006_web.pdf

Sites Web

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Accès aux Actes des congrès, de 2003 à 2010. (Consulté le 2 mars 2011)

www.acelf.ca/congres-acelf/actes-congres.php

Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes. (Consulté le 2 mars 2011)

www.adfo.org/

Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens.

(Consulté le 2 mars 2011)

www.aefo.on.ca//Default.aspx?SID=27646D30-A532-41A5-B1CD-8DBE9993F9D6

Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne.

(Consulté le 2 mars 2011)

www.agefo.ca/index.asp

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ressources sur le perfectionnement professionnel du personnel enseignant. (Consulté le 2 mars 2011)

www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/develop.html

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Ressources sur le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant. (Consulté le 2 mars 2011)

www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/induction.html

Conclusion



Les neuf champs de compétences décrits dans ce guide constituent le profil d'enseignement et de leadership. Ce profil est le fruit d'une démarche collaborative et évolutive avec le milieu scolaire ontarien de langue française réalisée auprès de nombreux intervenants et à partir de méthodologies variées. Il s'harmonise avec le *Cadre de leadership de l'Ontario*.

Des représentantes et représentants de FARE, du projet Pédagogie culturelle²⁹, du Centre Jules-Léger, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO), de l'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO), de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), ainsi que les directions de l'éducation et les leaders PAL de chaque conseil scolaire ont été rencontrés dans le cadre de la démarche. Toutes les directions et directions adjointes des écoles de langue française de la province, ainsi qu'un échantillon du personnel enseignant, ont ensuite été invités à participer à une enquête portant sur le profil de compétences en milieu minoritaire.

Plusieurs de ces intervenants d'établissements scolaires ou professionnels ont par la suite participé à la validation du profil d'enseignement et de leadership.

Le profil d'enseignement et de leadership s'appuie également sur différentes ressources déjà en place et qui encadrent la pratique du personnel scolaire.

En voici une liste³⁰ :

- Le Cadre de leadership pour les agentes et agents de supervision
- Le Cadre de leadership pour les directions et directions adjointes des écoles
- Les normes de la profession enseignante
- Les normes d'exercice de la profession enseignante

29. Le projet Pédagogie culturelle porte dorénavant le nom de Leadership et pédagogie culturels.

30. Les leaders scolaires et les leaders du système ayant déjà suivi la formation liée au *Cadre de leadership de l'Ontario* noteront l'harmonisation entre ce document et le présent profil d'enseignement et de leadership.

- Les compétences du personnel enseignant chevronné
- Les compétences du nouveau personnel enseignant
- Les normes d'exercice de la profession enseignante de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
- Le Guide de perfectionnement des compétences comportementales préparé par FARE-CADRE³¹
- Le Cadre d'imputabilité de l'éducation de langue française du ministère de l'Éducation de l'Ontario
- *La Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française, 2004*
- *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario – Énoncé de politique et directives, 2009*
- *Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario – Cadre d'orientation et d'intervention, 2009*

31. FARE-CADRE porte dorénavant le nom de Projet FARE.



Imprimé sur du papier recyclé

10-144

ISBN 978-1-4435-4812-0 (imprimé)

ISBN 978-1-4435-4813-7 (PDF)

ISBN 978-1-4435-4814-4 (TXT)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011